

Séance du mardi 2 mars 1915.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : M. M. Simon, Alexandre Bizard, Barbier, Chantemps, Doumer, Albert Girard, Jeanneret, Loubet, Henri Michel, Noëlles-Lacroix, Laurent Chierry, Châjean, Stang, Beauvisage, De Selver, Grenillot.

M. le Président fait connaître à la commission qu'il a reçu le rapport de M. Chastenet sur le projet de loi relatif au classement des routes régionales en Algérie. Il en donne ensuite lecture et propose le vote immédiat des deux articles du projet.

M. Noëlles-Lacroix s'y oppose, estimant que la commission n'est pas suffisamment renseignée sur la situation du réseau général de l'Algérie et qu'il y aurait peut-être lieu de s'lever contre la tendance générale de la colonie à faire payer par le budget de la métropole les dépenses locales qui devraient rester à sa charge. L'honorable membre demande en conséquence que ce

projet soit discuté en présence de ce dernier,  
c'est à dire à son retour d'Algérie.

Il en est ainsi décidé.

M. le Président donne lecture de deux  
lettres, l'une de M. le ministre de la marine  
et l'autre de M. le ministre des finances, relatives  
à la proposition de loi accordant des allocations  
aux familles des victimes civiles de la guerre.

Ces deux lettres présentent une certaine  
discordance entre elles, en ce qui concerne le  
titre <sup>et la portée</sup> de la proposition de loi, il est donc qu'il  
y a lieu d'en référer aux ministres pour  
qu'ils arrivent à se mettre d'accord sur cette  
question (approbation).

Après un court échange d'observations  
entre M. M. Millier-Lacroix, De Selves,  
Joannoney, ce dernier demandant que la  
commission soit renseignée sur les conséquences  
financières de la loi, M. le Président s'engage  
à écrire aux ministres et à leur demander  
de venir un jour s'expliquer devant la  
commission sur les conséquences financières  
de la loi.

M. Quvais étant absent, la

3

lecture de son rapport sur le projet de loi relatif à l'établissement de postes de télégraphie sans fil dans les établissements français d'Océanie et de Nouvelle-Calédonie, est renvoyée à une prochaine séance.

M. De Selves regrette l'absence de M. Guilliet, auteur du rapport sur le projet de loi relatif aux droits à pension des fonctionnaires civils de l'Etat mobilisés, car il avait l'intention de lui demander de modifier son travail et ses conclusions en regardant au texte voté par la Chambre.

M. Guinard, rapporteur général, donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, — adopté par la Chambre des députés, portant conversion en lois de décrets pris en matière financière du 12 août au 16 décembre 1914 (adopté.)

M. le rapporteur général donne ensuite d'un rapport sur l'exercice des et pirinés, lequel est également adopté par la commission.

M. le Président demande à être autorisé à convoquer M. le Directeur général des contributions directes pour obtenir

4  
De lui des explications sur le petit projet  
relatif aux mutations cadastrales (adhésion)

M. Mellier - Lezerein donne lecture  
de son rapport sur les crédits du ministère  
de la guerre pendant les cinq derniers mois  
de l'année 1914. Projet de loi concernant  
la régularisation de crédits au titre du  
budget général de l'exercice 1914 et des  
budgets annexes; 2° l'ouverture et l'annulation  
de crédits sur l'exercice 1914 au titre du  
budget général; 3° l'ouverture et l'annulation  
de crédits sur l'exercice 1914 au titre des  
budgets annexes.

A la suite d'un échange d'observations  
entre M. M. le rapporteur général, le rapporteur  
spécial, Suannenoy, Chautemps, Lhopiteau,  
Doumer, la commission décide que le  
rapport de M. Michel Lezerein sera imprimé  
et distribué d'abord en épreuve aux membres  
de la commission.

La séance est levée à 5 heures.

---